

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Top Shield Noir**  
 Code du produit: 12018  
 UFI: M0UN-NM8V-E31S-G121

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Emploi de la substance / de la préparation

Imprégnation protectrice

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
 Lechstraße 28  
 D 90451 Nürnberg  
 Tel. +49(0)911 - 642960  
 Fax. +49(0)911 - 644456  
 e-mail info@akemi.de

#### Service chargé des renseignements:

Laboratoire

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
 Tel. +49(0)911-64296-59  
 Horaires de bureau :  
 du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
 le Vendredi de 7:30 à 13:30  
 ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
 Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
 ANGERS: 02 41 48 21 21  
 BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
 LILLE: 0800 59 59 59  
 LYON: 04 72 11 69 11  
 MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
 NANCY: 03 83 22 50 50  
 PARIS: 01 40 05 48 48  
 STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Intervention:

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 Garder sous clef.

#### Stockage:

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

#### Nom du produit: Top Shield Noir

(suite de la page 1)

#### · **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2,4,6,6-pentamethylheptan  
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés

perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · **3.2 Mélanges**

· Description:

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

**Nom du produit: Top Shield Noir**

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 13475-82-6 EINECS: 236-757-0 Reg.nr.: 01-2119490725-29	2,2,4,6,6-pentamethylheptan Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 4, H413 EUH066	12,5-25%
Numéro CE: 923-037-2 Reg.nr.: 01-2119471991-29-xxxx	Hydrocarbons, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	12,5-25%
CAS: 5593-70-4 EINECS: 227-006-8 Reg.nr.: 01-2119967423-33	tétrabutanolate de titane Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1-5%
CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9 Reg.nr.: 01-2119384822-32	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<1%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X Reg.nr.: 01-2119433307-44	méthanol Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	<1%

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.  
Position et transport en position latérale stable.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine  
Dyspnée  
Apparition de sueurs  
Etourdissement  
Vertiges  
Nausées

## · Risques

Risque d'incidents respiratoires.

**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

**Nom du produit:** Top Shield Noir

(suite de la page 3)

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**· 5.2 Dangers particuliers****résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

**· 5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

**· 6.2 Précautions pour la****protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**· 6.3 Méthodes et matériel de****confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**· 6.4 Référence à d'autres****rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

### Nom du produit: Top Shield Noir

(suite de la page 4)

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
  - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
  - Stockage:
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
  - Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.  
Ne pas stocker avec les aliments.
  - Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Protéger contre le gel.
  - Classe de stockage: 3
  - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 1333-86-4 noir de carbone

VLEP Valeur à long terme: 3,5 mg/m<sup>3</sup>

#### 67-56-1 méthanol

VLEP Valeur momentanée: 1300 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm  
Valeur à long terme: 260 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
risque de pénétration percutanée, (11)

- DNEL

#### 5593-70-4 tétrabutanolate de titane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	3,75 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	37,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	500 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		38 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

#### 1333-86-4 noir de carbone

Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 2 mg/m<sup>3</sup> Air (ARB)

#### 67-56-1 méthanol

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	20 mg/kg bw/day (ARB)
	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	4 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	20 mg/kg bw/day (ARB)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	130 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	26 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	130 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	26 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

**Nom du produit: Top Shield Noir**

(suite de la page 5)

· PNEC	
<b>5593-70-4 tétrabutanolate de titane</b>	
PNEC (wässrig)	105 mg/l (KA) 0,059 mg/l (MW) 0,59 mg/l (SW) 2,25 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,017 mg/kg Trockengew (BO) 0,048 mg/kg Trockengew (MWS) 0,482 mg/kg Trockengew (SWS)
<b>1333-86-4 noir de carbone</b>	
PNEC (wässrig)	5 mg/l (MW) 5 mg/l (SW)
<b>67-56-1 méthanol</b>	
PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA) 2,08 mg/l (MW) 20,8 mg/l (SW) 1.540 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	100 mg/kg Trockengew (BO) 7,7 mg/kg Trockengew (MWS) 77 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

Filtre AX  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.  
recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:  
STOKODERM (<http://www.stoko.com>)  
recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:  
STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

### Nom du produit: Top Shield Noir

(suite de la page 6)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  6; 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)  
Butylcaoutchouc

#### · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile  
Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)  
Caoutchouc chloroprène  
Camapren (KCL, Art\_No. 720, 722, 726)  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)  
Butylcaoutchouc

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

#### Nom du produit: Top Shield Noir

(suite de la page 7)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Caoutchouc naturel (Latex)  
Gants en cuir  
Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Couleur: Noir
- Odeur: Typique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non déterminé.
- Inflammabilité Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 0,7 Vol %
- Supérieure: 10,4 Vol %
- Point d'éclair 42 °C
- Température d'auto-inflammation 270 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH Non déterminé.  
non applicable
- Viscosité:
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C: 10,7 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,87 g/cm<sup>3</sup>
- Densité relative. Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.

##### · 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 50,0 %
- Changement d'état
- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

##### · Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant

(suite page 9)

FR

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

**Nom du produit: Top Shield Noir**

(suite de la page 8)

· <u>Liquides inflammables</u>	Liquide et vapeurs inflammables.
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· <b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.2 Stabilité chimique</b>	
· <u>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</u>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réactions aux agents d'oxydation puissants. Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.
· <b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· <b>11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>	
· <u>Toxicité aiguë</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	22.447 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	67.340 mg/kg

**13475-82-6 2,2,4,6,6-pentamethylheptan**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	2.200-2.500 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	>5 ppm (rat)
	LC50/48h	>3.193 mg/l (daphnia magna) (ISO 14559)

**Hydrocarbons, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	>5 mg/l (rat)
	LC50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

**5593-70-4 tétrabutanolate de titane**

Oral	LD50	3.122 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.300 mg/kg (rabbit)

(suite page 10)



## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

**Nom du produit: Top Shield Noir**

(suite de la page 10)

EC50/72h &gt;1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

LC50/96h &gt;1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

**Hydrocarbures, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics**

EL0/48h 1.000 mg/l (daphnia magna)

EL0/72h 1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LL0/96h 1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

NOELR/72h 1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

NOELR/21d &lt;1 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)

NOELR/28d 0,192 mg/l (Oncorhynchus mykiss) ((Q)SAR)

EC50/72h &gt;1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

LC50/96h &gt;1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

**5593-70-4 tétrabutanolate de titane**

EC50/96h 225 mg/l (green alge)

EC50/48h 1.300 mg/l (daphnia magna)

NOEC/21d 4 mg/l (daphnia magna)

EC10 134 mg/l (green alge)

650 mg/l (bacteria)

EC50/72h 225 mg/l (green alge)

LC50/96h 1.740-2.300 mg/l (piscis)

**1333-86-4 noir de carbone**

EC50/24h &gt;5.600 mg/l (daphnia magna)

EC0 &gt;400 mg/l (BES)

LC0/96h 1.000 mg/l (Brachydanio rerio)

LC 0 &gt;5.000 mg/l (Leuciscus idus)

NOEC 10.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

NOELR/72h &gt;100.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

EC10 800 mg/l (BES)

EC50/72h &gt;10.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC50/96h &gt;1.000 mg/l (Brachydanio rerio)

**67-56-1 méthanol**

EC50/96h 22.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

IC50 &gt;1.000 mg/l (BES)

EC50/48h 18.260 mg/l (daphnia magna)

EC50/72h 22.000 mg/l (Scenedesmus quadricauda)

LC50/96h 13.500-17.600 mg/l (lem)

19.500-20.700 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

28.200 mg/l (pimephales promelas)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de****bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

### selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

#### Nom du produit: Top Shield Noir

(suite de la page 11)

#### · 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA

UN3295

##### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
(Hydrocarbons, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics, 2,2,4,6,6-pentamethylheptan)

· IMDG, IATA

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics, 2,2,4,6,6-pentamethylheptan)

##### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR· Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IMDG, IATA· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

##### · 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

##### · 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Non

##### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

Attention: Liquides inflammables.

30

· No EMS:

F-E,S-D

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité

### selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

**Nom du produit: Top Shield Noir**

(suite de la page 12)

· <u>Stowage Category</u>	A
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· <u>ADR</u>	
· <u>Quantités limitées (LQ)</u>	5L
· <u>Quantités exceptées (EQ)</u>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <u>Catégorie de transport</u>	3
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	D/E
· <u>IMDG</u>	
· <u>Limited quantities (LQ)</u>	5L
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N. S. A. (HYDROCARBONS, C10-C12, ISOALKANES, <2% AROMATICS, 2,2,4,6,6-PENTAMETHYLHEPTAN), 3, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 69

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

### Nom du produit: Top Shield Noir

(suite de la page 13)

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU

432,1 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

14.12.2022

· Numéro de la version précédente:

4

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 15)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.06.2024

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 10.06.2024

### Nom du produit: Top Shield Noir

(suite de la page 14)

SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –  
Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –  
Catégorie 3  
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –  
Catégorie 4

FR